



Avis de classement d'une plainte pour violences

Par **dany1954**, le **16/01/2016** à **10:51**

Bonjour,

J'ai eu un avis de classement concernant une plainte que j'ai déposée en 2009 et réitéré en 2014 pour agression physique et violence, à l'époque j'ai eu 5 jours d'ITT du médecin judiciaire.

Samedi 9 janvier 2016 j'ai encore été agressée par la même personne qui est en l'occurrence ma voisine, elle m'a frappé, coups au visage, sur le crâne j'ai un hématome au niveau de l'arcade sourcilière et sur l'os occipitale plus des griffures à la main gauche, j'ai eu 3 jours d'ITT et je dois consulter un psychologue judiciaire dans le cadre de la procédure. J'ai déposé une plainte auprès du commissariat.

Ma question que dois je faire: faire appel de la décision ou faire la procédure pénal. a savoir que j'ai de très faibles ressources et je souhaite demander une aide juridictionnelle.

Merci pour votre réponse.